



Accident de la route indemnisation

Par **perle75**, le **05/10/2016** à **21:38**

Bonjour,

Je suis une femme victime d'un accident de voiture, il y a quelques années traumatisme crânien et 3 fractures du bassin j'ai eu des complications car ça a touché le nerf pudendale. Le résultat de l'expertise atteinte permanente sur le plan orthopédique 11% et souffrance endurées 4/7 est ce correct ?

De plus il accepte le préjudice professionnel comment le calculer sachant que continue à travailler mais je suis régulièrement en arrêt maladie du à mes douleur du bassin étant assistante la position assise prolongée m'handicap dans ma profession ?

Merci d'avance de votre aide

Par **Chaber**, le **06/10/2016** à **06:56**

bonjour

[citation]Le résultat de l'expertise atteinte permanente sur le plan orthopédique 11% et souffrance endurées 4/7 est ce correct ? [/citation]impossible de vous répondre. C'est un problème d'expertise médicale.

[citation]De plus il accepte le préjudice professionnel comment le calculer sachant que continue à travailler mais je suis régulièrement en arrêt maladie du à mes douleur du bassin étant assistante la position assise prolongée m'handicap dans ma profession [/citation]je ne peux que vous conseiller de vous rapprocher d'un avocat spécialisé pour chiffrer au mieux et réclamer vos préjudices; à savoir les assureurs proposent généralement une fourchette basse (cour appel Douai) alors qu'il existe une fourchette haute (cour appel Toulouse)

Votre conseil sera à même de discuter ferme pour obtenir une indemnisation moyenne

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **06/10/2016** à **10:43**

Bonjour Madame,

Il faut voir l'expertise réalisée (judiciaire ou non) et les procédures engagées (contre qui?).

Je ne peux donc répondre précisément à vos interrogations en l'état.

Bien cordialement

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **07/10/2016 à 10:20**

Bonjour Madame,

Suite à mon email précédent, je vous précise que je suis Avocat à Paris et connais bien ce type de procédure.

Je pourrai vous conseiller utilement.

Bien cordialement.

Par **caabrel**, le **30/03/2017 à 14:32**

Bonjour,

Ma fille a été fauchée par une voiture il y a un et s'est retrouvée hospitalisée avec des fractures notamment du rachis. Elle a été expertisée par le centre medico légal de Versailles et le procès doit avoir lieu en septembre prochain or l'assurance de la personne qui l'a renversée veut qu'on aille passer un autre examen médical chez un de leur expert pour mieux être indemnisés. ..

je voudrais savoir si c'est obligatoire car je ne désire pas lui faire revivre l'accident alors qu'en septembre dernier elle a déjà été vue

qu'est ce que cela veut dire " mieux indemnisée " puisque le tribunal va décider au vue des éléments, non ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Par **caabrel**, le **30/03/2017 à 14:32**

Bonjour,

Ma fille a été fauchée par une voiture il y a un et s'est retrouvée hospitalisée avec des fractures notamment du rachis. Elle a été expertisée par le centre medico légal de Versailles et le procès doit avoir lieu en septembre prochain or l'assurance de la personne qui l'a renversée veut qu'on aille passer un autre examen médical chez un de leur expert pour mieux être indemnisés. ..

je voudrais savoir si c'est obligatoire car je ne désire pas lui faire revivre l'accident alors qu'en septembre dernier elle a déjà été vue

qu'est ce que cela veut dire " mieux indemnisée " puisque le tribunal va décider au vue des éléments, non ?

Merci d'avance pour votre réponse
Cordialement

Par **Chaber**, le **30/03/2017** à **16:14**

bonjour

[citation] l'assurance de la personne qui l'a renversée veut qu'on aille passer un autre examen médical chez un de leur expert pour mieux être indemnisés. ..

je voudrais savoir si c'est obligatoire car je ne désire pas lui faire revivre l'accident alors qu'en septembre dernier elle a déjà été vue [/citation]si votre fille est consolidée une expertise est tout à fait normale afin de déterminer les séquelles.

Je ne saurais vous conseiller que de prendre un expert indépendant pour l'accompagner à cette expertise.

De même j'ose espérer que vous avez pris un bon avocat spécialisé dans le règlement des accidents corporels, sachant que les assureurs ont tendance à proposer une fourchette un peu basse ou omettent certains préjudices